Mise en ligne : 3 novembre 2023.
Dernière modification : 4 novembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

UNION COMMERCIALE D'EXTRÊME-ORIENT (U. C. E. O.), 51, boulevard Henri-Rivière, à Haïphong, puis 51-53, boulevard Francis-Garnier, Hanoï

La vie mondaine
Un grand mariage à Saigon
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 avril 1927)

C'est le lundi 25 avril qu'a été célébré le mariage de mademoiselle Noëlle-France About avec monsieur Robert Lécène, de la Société des Usines Renault.

Mademoiselle About est la fille d'un de nos brillants administrateurs des Services civils, lui-même petit-fils d'un de nos grands écrivains et actuellement en résidence à l'inspection de Hatiên.

Monsieur Lecène, dont nous vous pu apprécier l'extrême amabilité, est le fils d'un des plus honorés professeurs à la Faculté de médecine Paris.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en la cathédrale de Saïgon, le même jour, à 17 h. 30.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 août 1927)

La vie mondaine. — Le 3 septembre prochain, à 17 heures 30, en l'église cathédrale de Hanoï, sera béni le mariage de M. Henry Angelé, administrateur-directeur de la Compagnie d'Extrême-Orient à Haïphong, fils de M. Gaston Angelé, officier de marine en retraite, expert maritime, et de madame Gaston Angelé avec mademoiselle Marcelle Rozé, la très gracieuse fille de M. Marc Rozé, substitut du Procureur général à Hanoï, et de madame Marc Rozé.

Nos meilleurs vœux et plus sincères compliments vont aux fiancés et à leur famille.

Cochinchine
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1928)

Sont arrivés à la colonie :
M. Lecène, inspecteur des agences Renault.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 juin 1930)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chargeurs_reunis-Indochine.pdf

ARRIVÉES. — Sont arrivés par le *Désirade* vendredi à 17 heures.
Venant de Marseille :… M. Lecène, commerçant…

Haïphong
Union commerciale d'Extrême-Orient
(Eugène Teston et Maurice Percheron,
Indochine moderne, encyclopédie administrative, touristique, artistique et économique, Librairie de France, Paris, 1932, p. 798)

L'Union commerciale d'Extrême-Orient, une des firmes qui se sont le plus affirmé ces dernières années, est dirigée par trois négociants et importateurs qui ont fait leurs preuves en Indochine : MM. Lecène, Haïs [1] et Angelé.

Son activité touche surtout le Tonkin et son courant d'affaires est double.

En exportation, l'Union commerciale d'Extrême-Orient est particulièrement bien placée à Haïphong, où elle a son siège social (51, boulevard Henri-Rivière). Elle a su se créer toute une clientèle pour le charbon (charbons anthraciteux, houille du bassin de Dông-Triêu, charbon traité), pour les sables spéciaux qui sont utilisés dans l'industrie de la verrerie, florissante au Tonkin Oriental et dont la demande est également très forte dans la fonderie, qui, depuis dix ans, absorbe l'activité de nombreuses firmes indigènes et européennes.

Enfin, MM. Lecène, Hais et Angelé ont assuré, depuis deux ans, l'exportation régulière des phosphates naturels du Tonkin.

En importation, l'Union commerciale d'Extrême-Orient porte son activité sur les produits d'alimentation et sur du matériel mécanique de précision : pièces d'automobile, moteurs, armes, phonos, etc.

Mécanique :
Machines à écrire M. A. P.
Motos DRESCH.
Moteurs ASTER.
Boîtes MONTIER.
Phares BESNARD.
Volants LOUYOT.
Armes L. DIEU et C°.
T. S. F. UNIS RADIO.
Phonos, Établissements VERGNAUD.
Matériel de Travaux Publics, MILLAR.
Procédés de marquage P. I. R. I.

Alimentation :
Fromages GRAF, de Saint-Quentin.

---

[1] *Louis* Thomas Haïs (Nantes, 9 octobre 1884-Dachau, 2 avril 1945) : marié à une Dlle Gary. Ingénieur des poudres, ingénieur de 2e classe à la poudrerie nationale du Pont-de-Buis (1919), administrateur-directeur de la Société alsacienne d'entreprises, ingénieur en chef de la voie et des bâtiments à la Compagnie des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan (1924), associé de l'Union commerciale d'Extrême-Orient à Haïphong (ca 1929), président de la Société indochinoise de participations hypothécaires, Hanoï (avril 1930), co-gérant des Établissements Diamant, fabrication, réparation et vente d'accumulateurs à Levallois-Perret (déc. 1933). Membre du Front national dans le Finistère. Arrêté le 2 février 1944. Déporté-résistant. Promu à la Libération lieutenant-colonel à titre posthume.

Huiles CAROL.
Lait My Boy.
Cognacs DELAMAIN*.
Rhums SOLIDAR et SAINT-PATRICE.
Vins de liqueurs : A. OLIER.
Apéritifs KINA COC.
Porto NELSON
Calvados Husson.
Cidre Husson.

Il faut ajouter à ces représentations, d'une qualité rarement rencontrée en Indochine, celle des :

Savons PH. POLGE.
Papiers à cigarettes BOLLERET et Cie.
Editions FAYARD et Cie,

et l'agence de :
La Société de capitalisation: PERPETUAL FOREST.

Raison sociale :
LECENE, HAIS et ANGELÉ.
UNION COMMERCIALE D'EXTRÊME-ORIENT
SIÈGE SOCIAL :, téléphone 4-31
ne 4-31. Adresse télégraphique: Cor-
SIÈGE ADMINISTRATIF et bureau d'achat à Paris, 97, boulevard Malesherbes.
Tél. : Laborde 03-40.

CODES :
Bentley's.
Broomhall's.
Cogef Lugagne.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mai 1932)

Suivant acte sous seings privés en date du 23 avril 1932, enregistré, M. Robert Lecène, commerçant, demeurant à Hanoï, et M. Albert Malortigue [2], commerçant, demeurant à Yunnanfou, ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet toutes opérations traitées ferme pour le compte de la société, l'importation et l'exportation de marchandises de toutes sortes, de provenance et à destination de France et d'autres pays, toutes représentations commerciales, en qualité d'agents exclusifs de firmes tant françaises qu'étrangères et, en général, toutes affaires se rattachant directement ou indirectement au commerce à compte ferme et à la commission sans que la présente énumération ait un caractère limitatif.

La présente société est constituée pour une durée de cinq ans qui commente le premier mai mil neuf cent trente sept.

Le siège de la société est à Hanoï, 51-53, boulevard Francis-Garnier.

---

[2] Malortigue Albert : cheminot, hôtelier, exploitant minier, administrateur de sociétés : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Albert_Malortigue.pdf

La raison et la signature sociales sont :

Lecène et Compagnie.

La société aura, en outre, une dénomination commerciale :

« Union commerciale d'Extrême-Orient — U. C. E. O. ».

Les affaires de la société seront gérées et administrées par M. Robert Lecène, exclusivement, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

En conséquence, M. Robert Lecène aura la signature sociale, mais il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société.

Toutefois, M. Lecène, pas plus que M. Malortigue ne pourra contracter séparément aucun emprunt, même, pour les besoins de la société. Il ne pourra pas davantage se faire consentir par les Établissements bancaires d'ouverture de crédit, ni donner de nantissement sur le fonds de commerce de la société et ce, sous peine de nullité, même au regard des tiers étrangers à la société.

M. Lecène apporte à la société sous toutes les garanties de droit :

1° Ses contrats de représentation ; 2° Son installation commerciale ; 3° Ses collections d'échantillonnage ; 4° le bail de I'immeuble qu'il occupe à Hanoï, rue Francis-Garnier, 51-53, d'une durée d'un an à dater du 15 avril 1932 ;

5° Une somme de cinquante mille francs d'argent liquide ;

Le tout représentant une valeur nette de cent cinquante mille francs 150.000 fr.

M. Malortigue fait apport à la société d'une somme de cinquante mille francs (50.000 fr.) d'argent liquide 50 000 fr.

À l'expiration de la société ou en cas de dissolution dans les conditions prévues à l'article 14 la liquidation sera faite par les soins de M. Lecène.

En cas de décès de l'un des associés, la liquidation sera faite par l'associé survivant qui aura à cet effet les pouvoirs les plus étendus ;

Un double dudit acte de société a été déposé le 13 mai 1932 au greffe du tribunal de commerce de Hanoï, ledit dépôt valant dépôt au greffe du tribunal de paix de Hanoï.

Pour extrait et mention

M. Lecène